

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/06/2019

Dossier complet le :

25/06/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0202

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un giratoire au lieu dit Fontaillade

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE BRUE AURIAC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur ROUSSELET André, maire

RCS / SIRET

_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier (...) des départements, des communes (...)	- Aménagement d'un carrefour giratoire à 4 branches dont 3 entrée/sortie et 1 entrée simple de 13 mètres de rayon

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement définitif du carrefour en T existant en giratoire 4 branches, entre la route départementale 560 et le chemin de Font Taillade, de rayon 13 mètres, pour un îlot central de 6 mètres.

La nouvelle chaussée créée proposera deux voies de circulation sur l'anneau du giratoire, pour une largeur totale de 7 mètres. Un îlot central empêchera toute traversée des voies de circulation.

Un nouveau réseau de gestion des eaux pluviales sera créé exclusivement pour le giratoire. Afin de limiter au maximum les risques de pollution, les eaux captées transiteront dans un bassin de rétention et infiltration, avec dépollution avant rejet dans le ruisseau de Fontaillade.

L'ensemble des voies extérieures impactées par le giratoire seront rétablies

4.2 Objectifs du projet

La commune de Brue Auriac souhaite aménager le carrefour existant en giratoire , pour :

- sécuriser la desserte de la halte routière
- sécuriser la sortie de la crèche par la création d'une voie raccordée au giratoire
- réduire la vitesse des usagers de la route départementale en entrée d'agglomération
- assurer une meilleure desserte de l'opération d'aménagement programmé " TAILLADE" prévue au PLU communal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 5 mois (à confirmer) . ils se dérouleront sous circulation , de manière à ne pas interrompre les flux de déplacements . Ils comprennent les prestations suivantes :

- dégagement des emprises et terrassements de toute nature
- démolition de chaussée
- réalisation d'un structure de chaussée neuve et rétablissement des voies
- création d'un réseau de collecte des eaux pluviales
- création d'un bassin de rétention
- mise en oeuvre de matériaux pour chaussée
- mise en place de signalisation verticale et horizontale
- aménagement paysager

Un cahier des clauses environnementales constituera une des pièces contractuelles du marché de travaux. Ce document définira les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises devront respectées notamment , les émissions sonores et vibrations , la gestion et l'élimination des déchets de chantier, les rejets des effluents de chantier , la pollution atmosphérique, le respect des accès riverains.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du giratoire n'entraînera ni augmentation , ni diminution du trafic sur les routes concernées. Par contre il améliorera la sécurité générale des usagers par la suppression de tout mouvement de tourne à gauche et le ralentissement des véhicules en approche du giratoire.

Un réseau de collecte des eaux pluviales sera créé spécifiquement pour cet aménagement et permettra de limiter le risque de pollution des eaux superficielles en cas de déversement accidentel de produit potentiellement dangereux.

Enfin concernant l'aspect paysager , l'ilôt central et les abords du giratoire seront aménagés de façon à insérer au mieux cet équipement dans le paysage global.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne nécessite pas d'acquisition foncière, l'emprise de l'aménagement se situe exclusivement sur du foncier communal.

Le diagnostic préalable environnemental met en évidence un enjeu environnemental faible sur le secteur au Nord du ruisseau de Fontaillade site du futur aménagement.

L'étude hydraulique met en évidence une surface supplémentaire imperméabilisée de l'ordre de 2500 m³, le bassin de rétention a été dimensionné sur la base du ratio de 100l/m² préconisé par la MISEN 83

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Rayon externe du giratoire	13 m
- Rayon interne de l'îlot central	6 m
- Largeur de chaussée	7 m
- Surface de l'imperméabilisation supplémentaire engendrée	2 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Brue Auriac

Lieu dit "Font Taillade"

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 56' 23 " E Lat. 43° 31' 27 " N

Point d'arrivée :

Long. 05° 56' 26 " E Lat. 43° 31' 26 " N

Communes traversées :

Brue Auriac

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF Terrestre Type II 930012479 Vallée de l'Argens située à 1.6 km au Sud et à l'Est - ZNIEFF Terrestre Type II 930020282 L'eau Salée et ses affluents située à 5.5 km au Nord - Est - ZNIEFF Terrestre Type II 930012476 Massif du Bessillon située à 7.3 km à l'Est - ZNIEFF Terrestre Type II 930012477 Vallon Sourn située à 7.6 km à l'Est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE des Infrastructures de transport terrestre des routes départementales du Var en en cours de ré examen. La commune de Brue Auriac et donc la RD 560 ne sont pas incluses dans les sections classées au PBE non encore finalisé
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en limite du périmètre de protection de la chapelle Proeuré Notre Dame , site inscrit.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brue Auriac n'est pas couverte par un PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de tout périmètre de protection de captage destiné à la consommation humaine. La limite du périmètre de protection éloigné du forage du bois de la Séguirane est à environ 200 mètres.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - ZSC Montagne Sainte Victoire situé à plus de 9 km au Nord/Nord Ouest - ZPS Montagne Sainte Victoire situé à plus de 9 km au Nord/Nord Ouest - ZSC Val d'Argens situé à environ 3.5 km à l'Est - ZSC Sources et tufs du Haut Var situé entre 5 et 10 km au Nord à l'Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la topographie du site , seul les matériaux extraits du bassin de rétention sont excédentaires. Ils seront réutilisés sur site pour le modelage de l'îlot central du giratoire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'un diagnostic environnemental préalable
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente aucune continuité en lien avec les sites NATURA 2000 les plus proches

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des zones artificialisées
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors des zones inondables identifiées dans l'Atlas des zones inondables
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de modification du trafic circulé par rapport à la situation actuelle et ne génère pas de nouveaux déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier , les travaux de terrassements sont susceptibles de créer du bruit dû à la circulation des engins de chantier. Les nuisances engendrées seront temporaires et non significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic sera inchangé

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation , le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'éclairage public supplémentaire , la halte routière et la route sont déjà éclairées.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé majoritairement sur des zones déjà imperméabilisées. En phase travaux des dispositions pour prévenir le risque de pollution accidentelle seront prises afin de ne pas polluer les sols. En phase d'exploitation un nouveau réseau de collecte des eaux pluviales sera créé qui intègre un bassin de rétention de 250 m3.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier , les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site , soit collectés par une filière adéquate de valorisation , soit évacués vers une installation de stockage adaptée. en phase exploitation , le projet n'engendrera pas de production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les objectifs du projet consistent notamment en l'aménagement paysager d'accompagnement dans l'îlot central du giratoire et en périphérie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Brue Auriac

le,

21 Juin 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus